



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2005/27

Le 21 décembre 2005

Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro)

Programme des audiences publiques qui se tiendront du 27 février au 9 mai 2006

LA HAYE, le 21 décembre 2005. Comme annoncé précédemment, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire de l'Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro) à compter du lundi 27 février 2006 au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

Ces audiences se poursuivront jusqu'au mardi 9 mai 2006. Les audiences du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

Le programme de ces audiences est le suivant :

Premier tour de plaidoiries

Lundi 27 février	matin	Bosnie-Herzégovine
Mardi 28 février	matin et après-midi	Bosnie-Herzégovine
Mercredi 1 ^{er} mars	matin	Bosnie-Herzégovine
Jeudi 2 mars	matin et après-midi	Bosnie-Herzégovine
Vendredi 3 mars	matin	Bosnie-Herzégovine
Lundi 6 mars	matin et après-midi	Bosnie-Herzégovine
Mardi 7 mars	matin	Bosnie-Herzégovine
Mercredi 8 mars	matin	Serbie-et-Monténégro
Jeudi 9 mars	matin et après-midi	Serbie-et-Monténégro
Vendredi 10 mars	matin	Serbie-et-Monténégro
Lundi 13 mars	matin et après-midi	Serbie-et-Monténégro

Mardi 14 mars	matin	Serbie-et-Monténégro
Mercredi 15 mars	matin et après-midi	Serbie-et-Monténégro
Jeudi 16 mars	matin	Serbie-et-Monténégro

Audition des experts, témoins et témoins-experts

Vendredi 17 mars	matin	Bosnie-Herzégovine	audition des experts
Lundi 20 mars	matin	Bosnie-Herzégovine	audition des experts
Mardi 21 mars	matin	Bosnie-Herzégovine	audition des experts
Mercredi 22 mars	matin	Serbie-et-Monténégro	audition des témoins et témoins-experts
Jeudi 23 mars	matin	Serbie-et-Monténégro	audition des témoins et témoins-experts
Vendredi 24 mars	matin	Serbie-et-Monténégro	audition des témoins et témoins-experts
Lundi 27 mars	matin	Serbie-et-Monténégro	audition des témoins et témoins-experts
Mardi 28 mars	matin	Serbie-et-Monténégro	audition des témoins et témoins-experts

Second tour de plaidoiries

Mardi 18 avril	matin et après-midi	Bosnie-Herzégovine
Mercredi 19 avril	matin	Bosnie-Herzégovine
Jeudi 20 avril	matin et après-midi	Bosnie-Herzégovine
Vendredi 21 avril	matin et après-midi	Bosnie-Herzégovine
Lundi 24 avril	matin	Bosnie-Herzégovine
Mardi 2 mai	matin et après-midi	Serbie-et-Monténégro
Mercredi 3 mai	matin	Serbie-et-Monténégro
Jeudi 4 mai	matin et après-midi	Serbie-et-Monténégro
Lundi 8 mai	matin et après-midi	Serbie-et-Monténégro
Mardi 9 mai	matin	Serbie-et-Monténégro

Historique de la procédure

Pour l'historique de la procédure, il y a lieu de se reporter au communiqué de presse n° 2004/37 en date du 8 décembre 2004. Il peut être consulté sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Sur la page d'accueil, cliquer sur «Actualité», puis sur le lien de l'affaire. Cliquer ensuite sur le communiqué choisi.

NOTE A LA PRESSE

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. **Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints.** Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les journalistes peuvent assister aux audiences sur présentation d'une carte de presse. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries sont retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). **Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le système vidéo de la Cour;** elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour, situé en salle de presse lui aussi.

4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. Les comptes rendus des audiences sont publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

6. Mme Laurence Blairon, responsable du département de l'information de la Cour (tél : + 31 70 302 23 36), ainsi que MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement (tél : + 31 70 302 23 37; adresse électronique : information@icj-cij.org).
